

HUGGIES ET PULL-UPS
Concours Célébrons la magie
Règlement officiel

AUCUN ACHAT NI PAIEMENT DE QUELQUE NATURE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT OU UN PAIEMENT N'AMÉLIORE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

1. **Admissibilité** : Le concours Célébrons la magie de HUGGIES® et PULL-UPS® (la « Promotion ») est ouvert uniquement aux résidents légaux des 50 États des États-Unis, du district de Columbia et du Canada (le « Territoire ») âgés de 18 ans ou plus, ayant un enfant de moins de 6 ans et se trouvant dans le Territoire au moment de la participation. Kimberly Clark Corporation (« Commanditaire »), Catalyst (« Administrateur de la promotion ») et leurs sociétés mères respectives, filiales et sociétés affiliées, détaillants, représentants commerciaux, concessionnaires, distributeurs, les titulaires de licence et les agences de publicité, de couponnage, l'agence qui agit comme juge et l'agence de promotion impliquée dans l'élaboration et l'administration de cette Promotion et chacun de leurs dirigeants respectifs; administrateurs, employés, représentants et agents (collectivement, « Parties promotionnelles »), et les membres de leur famille immédiate (définis comme incluant le conjoint, les parents et les beaux-parents biologiques, adoptifs, les grands-parents, frères et sœurs, enfants et petits-enfants, et chacun de leurs conjoints respectifs, peu importe où ils résident) ou les ménages (qu'ils soient liés ou non) de l'un des éléments ci-dessus ne sont pas admissibles à participer. La Promotion est assujettie à l'ensemble des lois et de la réglementation fédérales, provinciales, territoriales, municipales et locales et elle est nulle à l'extérieur du Territoire et là où la loi l'interdit. En participant à cette Promotion, les participants et leurs parents ou tuteurs légaux, si les participants sont considérés comme mineurs dans les juridictions où ils résident, acceptent de respecter et d'être liés par le présent Règlement officiel et les décisions de l'Administrateur indépendant de la promotion, qui seront finales dans toutes les questions relatives à la Promotion.
2. **Période de promotion** : La Promotion commence à minuit, heure du Centre (« HNC »), le 1^{er} mai 2023 et se termine à 23 h 59 HNC le 31 décembre 2023 ou plus tôt une fois que tous les prix disponibles sont attribués (la « Période de promotion »).
3. **Comment participer**
 - a. **Avec achat** : Pendant la Période de promotion, balayez le code QR à l'intérieur des emballages HUGGIES® et Pull-Up spécialement marqués (« Emballage »), remplissez les renseignements requis sur le formulaire de participation officiel et suivez les instructions à l'écran pour jouer au jeu à révélation instantanée (« Participation »).
 - b. **Sans achat** : Pendant la Période de promotion, rendez-vous sur huggiespullupsweepstakes.com (« Site Web »), remplissez les renseignements requis sur le formulaire d'inscription officiel et suivez les instructions à l'écran pour jouer au jeu à révélation instantanée (« Participation »).

Si vous recevez un message gagnant, vous êtes un gagnant potentiel d'un prix, sous réserve d'une vérification par l'Administrateur de la promotion. Vous recevrez ensuite un courriel du Commanditaire/Administrateur de la promotion à l'adresse courriel que vous fournissez avec la description de votre prix potentiel et le formulaire de réclamation. Vous devez remplir tous les renseignements requis sur le formulaire de réclamation pour réclamer votre prix. Vous ne serez pas déclaré gagnant tant que votre réclamation de prix ne sera pas validée et que l'Administrateur de la promotion ne vous en aura pas avisé officiellement par écrit. LIMITE D'UN (1) JEU À RÉVÉLATION INSTANTANÉE PAR PERSONNE/ADRESSE COURRIEL/PAR JOUR.

Dans la mesure maximale permise par la loi, toutes les participations deviennent la propriété exclusive du Commanditaire et ne seront pas reconnues ou retournées, sauf dans les cas prévus aux présentes. Vous ne serez pas déclaré gagnant tant que votre réclamation de prix ne sera pas validée et que le Commanditaire ou l'Administrateur de la promotion ne vous en aura pas avisé officiellement par écrit.

4. **Sélection des gagnants** : Les prix seront attribués de façon aléatoire tout au long de la Période de promotion selon la quantité et la cadence décrites ci-dessous à la Règle 5. Si vous êtes le premier à jouer au jeu au moment d'une période de gain déterminée au hasard, ou après celle-ci, vous serez un gagnant potentiel instantané du prix indiqué.
5. **Prix, valeur au détail approximative (« VDA ») et chances de gagner** : Il y a deux (2) catégories de prix pour ce Concours :

CATÉGORIES DE PRIX POUR LES ÉTATS-UNIS (pour les participants résidant dans les 50 États des États-Unis et D.C.)

Catégorie de prix	Nombre total de prix	Prix	Valeur au détail approximative
Grand prix	25	Disney Junior Live on Tour	5 000,00 \$
Premier prix	25	Carte-cadeau Disney de 500 \$	500,00 \$
Deuxième prix	50	Sac à dos carré Petunia Pickle Bottom - Love Mickey Mouse	220,00 \$
Troisième prix	50	Sac à dos carré Petunia Pickle Bottom - Shimmery Minnie Mouse	215,00 \$
Quatrième prix	100	Petit sac de voyage Petunia Pickle Bottom, Mickey's Friends	215,00 \$
Cinquième prix	50	Sac à dos Petunia Pickle Bottom Axis - Playful Pooh	159,00 \$
Sixième prix	50	Mini sac à dos Petunia Pickle Bottom - Love Mickey	99,00 \$
Septième prix	50	Mini sac à dos Petunia Pickle Bottom - Shimmery Minnie Mouse	99,00 \$
Huitième prix	50	Trousse Inter-Mix Deluxe Petunia Pickle Bottom - Playful Pooh	79,00 \$
Neuvième prix	200	Couches Huggies® Little Snugglers	45,79 \$
Dixième prix	200	Couches HUGGIES® Little Movers	45,79 \$
Onzième prix	250	Couches Pull-Ups® de base	47,69 \$

Total de 1 100 prix américains avec une VDA totale de tous les prix américains de 232 788,50 \$ US

CATÉGORIES DE PRIX POUR LE CANADA (pour les participants résidant au Canada)

Catégorie de prix	Nombre total de prix	Cadence	Prix	Valeur au détail approximative
Grand prix	1	1 par période de promotion	5 000 \$	5 000,00 \$
Premier prix	35	1 par semaine	1 000 \$	1 000,00 \$
Deuxième prix	125	16 par mois	Petunia Pickle Bottom : Mini sac à dos – Love Mickey	99,00 \$
Troisième prix	125	16 par mois	Petunia Pickle Bottom – Sac en bandoulière – Playful Pooh	69,00 \$
Quatrième prix	200	1 à 2 par jour	Couches Huggies® Little Snugglers : 1 caisse du produit	45,79 \$

Quatrième prix	200	1 à 2 par jour	Couches HUGGIES® Little Movers : 1 caisse du produit	45,79 \$
Quatrième prix	200	1 à 2 par jour	Couches Pull-Ups® de base : 1 caisse du produit	45,79 \$
Cinquième prix	250	2 par jour	Bouteille d'eau Zac - Mickey	4,00 \$
Cinquième prix	250	2 par jour	Bouteille d'eau Zac - Minnie	4,00 \$

Total de 1 386 prix au Canada avec une VDA de tous les prix au Canada de 90 474 \$ CA

Le(s) grand(s) prix doit être accepté tel qu'il est attribué. Toutes les caractéristiques et attributs du ou des prix, sauf indication contraire explicite ci-dessus, sont à la seule et absolue discrétion du Commanditaire. Aucune substitution, aucun échange en espèces ou transfert de prix n'est autorisé, sauf à la seule discrétion du Commanditaire. Si le prix, ou une partie de celui-ci, ne peut être attribué pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure. Toutes les taxes fédérales, provinciales et locales, ainsi que tous les autres coûts associés à l'acceptation ou à l'utilisation du prix, sont la seule responsabilité du gagnant. Les dispositions pour la livraison du prix seront prises après la validation du gagnant. Les chances de gagner un prix dépendent du moment où vous jouez, ainsi que du nombre de bulletins de participation reçus. Les chances de gagner un prix particulier dépendent également du nombre de prix disponibles et de la cadence (pour le Canada). LIMITE D'UN PRIX PAR PERSONNE. Les gagnants seront avisés par courriel, par la poste ou par téléphone. Les prix non réclamés ne seront pas décernés. Le ou les prix ne seront attribués qu'à une adresse située sur le Territoire, à condition qu'ils soient réclamés correctement conformément au présent Règlement officiel. Le nombre de prix remis n'excédera pas le nombre de prix énoncé. Si, pour une raison quelconque, le nombre d'avis de prix dépasse le nombre indiqué de prix, le ou les prix restants seront attribués par tirage au sort parmi tous les réclamants légitimes du prix.

Détails supplémentaires sur le grand prix aux États-Unis. Grand prix aux États-Unis : Un voyage pour le gagnant et jusqu'à 3 invités à effectuer en 2024 à un événement Disney Junior Live on Tour dans les villes disponibles, tel que déterminé par TWDC, avec un maximum de 20 billets remplis par ville disponible sur demande, premier servi. **Les dates de l'événement Disney Junior Live on Tour sont disponibles en 2024.** VDA totale = 5 000 \$. Le grand prix américain consiste en :

- i. le transport aérien aller-retour en classe économique pour un maximum de quatre (4) personnes entre l'aéroport le plus proche de la résidence du gagnant et l'aéroport le plus près de la ville sélectionnée de l'événement Disney Junior Live on Tour;
- ii. deux (2) nuits et trois (3) jours dans un hôtel, en occupation quadruple;
- iii. une voiture de location de taille moyenne;
- iv. jusqu'à quatre (4) billets Disney Junior Live on Tour.

La valeur réelle du Grand prix peut varier selon le mode de transport, les villes de départ et de destination et l'heure du voyage. Le Grand prix doit être pris en 2024. Tous les préparatifs de voyage/hébergement sont à la seule discrétion du Commanditaire. Le gagnant et ses invités doivent voyager selon le même itinéraire. Si, à l'entière discrétion du Commanditaire, le voyage par avion n'est pas requis en raison de la proximité du gagnant avec l'emplacement du prix, le voyage par avion ne sera pas fourni et peut être substitué au transport terrestre. Toutes les dépenses de voyage qui ne sont pas spécifiquement énumérées, y compris, mais sans s'y limiter, le transport entre le domicile du gagnant et l'aéroport, le transport terrestre, les repas, les frais accessoires, les pourboires, les frais de compagnie aérienne/aéroport, le carburant, les suppléments (y compris les surtaxes de valeur liquidative), les frais de service ou d'installation, les frais personnels

d'hébergement, les frais de sécurité, les taxes ou autres dépenses, sont la responsabilité du gagnant et doivent être payées par le gagnant avec une carte de crédit au moment de la réservation, le cas échéant. Le Commanditaire n'est pas responsable des retards, des annulations ou des événements imprévus liés aux vols ou à l'Événement de la tournée. Le Commanditaire ne remplacera pas les billets, bons ou certificats de transport volés, endommagés ou égarés. Le gagnant est responsable de fournir la documentation adéquate pour le voyage, au besoin, ou une assurance voyage personnelle avant le départ, si désiré. Le gagnant doit être âgé de 25 ans ou plus et posséder un permis de conduire américain valide et une carte de crédit reconnue pour la location de voiture. Les invités du gagnant doivent être le conjoint ou l'enfant du gagnant ou, si l'âge de la majorité n'est pas atteint, avoir l'autorisation écrite de son parent.

Détails supplémentaires sur la carte-cadeau du premier prix aux États-Unis. La carte-cadeau Disney sera envoyée par courriel ou par la poste à l'adresse fournie par le gagnant. L'utilisation des cartes-cadeaux est soumise aux modalités, aux conditions et aux politiques de l'émetteur. Échangeable contre des biens et des services dans les emplacements Disney participants. Non remboursable ou échangeable contre de l'argent, sauf si la loi l'exige. Revente interdite. La carte est émise par Disney Gift Card Services, Inc. et représente une obligation légale uniquement de Disney Gift Card Services, Inc. Les cartes perdues, endommagées ou volées ne peuvent être remplacées que si la preuve d'achat originale et le numéro de carte complet sont fournis. Pour toute question sur le solde de la carte, composez le 1 877 650-4327 ou visitez disneygiftcard.com. Pour connaître toutes les modalités (y compris la convention d'arbitrage), visitez le site disneygiftcard.com. Aucune partie de Disney Gift Card Services, Inc. ou de l'une de ses sociétés affiliées n'est un partenaire ou un commanditaire de cette offre.

6. **Vérification du participant :** En cas de litige quant à l'identité de la personne ayant soumis la participation, les participations en ligne seront déclarées avoir été faites par le détenteur autorisé du compte de l'adresse électronique soumise au moment de l'inscription. Par « détenteur autorisé du compte », on entend la personne physique à qui un fournisseur de services en ligne, ou toute autre organisation chargée d'attribuer des adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse communiquée, a attribué une adresse de courriel. L'Administrateur de la promotion se réserve le droit d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour l'Administrateur de la promotion, y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) pour toute raison que l'Administrateur de la promotion juge nécessaire, à sa seule discrétion, aux fins de l'administration de cette Promotion conformément au présent Règlement officiel. Le défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction de l'Administrateur de la promotion dans le délai spécifié par l'Administrateur de la promotion peut entraîner la disqualification par l'Administrateur de la promotion, à sa seule discrétion.
7. **Disqualification :** Les participations incomplètes, incorrectes, incompréhensibles, non reçues ou non conformes au présent Règlement officiel (tel que déterminé par l'Administrateur de la promotion à sa seule et absolue discrétion) seront nulles et ne seront pas inscrites au tirage au sort de la Promotion. Les Participations faites par télécopieur, messagerie de nuit, moyen automatisé, service de participation ou de toute autre manière qui n'est pas expressément autorisée en vertu du présent Règlement officiel ne seront pas inscrites à la Promotion et peuvent entraîner la disqualification des Participations et du ou des participant(s) responsable(s). L'Administrateur de la promotion se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de disqualifier toute personne qui altère ou tente de falsifier le processus de participation ou qui agit de manière perturbatrice ou injuste.
8. **Notification et validation des gagnants :** Les gagnants potentiels seront chacun contactés par téléphone, courriel, courrier ordinaire ou courrier le lendemain, et peuvent être tenus de remplir, de signer et de retourner un affidavit ou une déclaration d'admissibilité, une décharge de responsabilité, des formulaires fiscaux et, lorsque cela est légal, une décharge publicitaire dans un délai indiqué. Les invités du gagnant du grand prix aux États-Unis (ou leur parent/tuteur légal) doivent également signer et retourner une décharge de responsabilité et une décharge de publicité. Le retour de tout avis comme étant non livrable ou le défaut de répondre aux avis ou de retourner tout document ou renseignement requis en temps opportun ou la détermination qu'un gagnant potentiel n'est pas admissible ou non conforme au présent Règlement officiel; comme déterminé par l'Administrateur de la promotion, à sa seule et absolue discrétion, peut entraîner la disqualification du gagnant et la perte

du prix correspondant, et le choix d'un autre gagnant lors d'un tirage au sort parmi les Participations admissibles restantes. Les résidents canadiens doivent répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique dans un délai limité (sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre) afin d'être admissibles à gagner un prix. L'Administrateur de la promotion peut, à sa seule discrétion, fournir une autre question d'habileté ou modifier les exigences pour effectuer tout élément d'habileté de la Promotion afin d'accommoder et d'inclure la participation des participants handicapés.

9. **Restrictions** : Dans toute la mesure permise par la loi applicable, les Parties promotionnelles ne sont pas responsables : (i) des transmissions électroniques ou numériques, entrées, des soumissions ou du courrier perdu, en retard, volé, incomplet, illisible, endommagé, brouillé, détruit, mal dirigé, non livré, ou non reçu par le Commanditaire ou l'Administrateur de la promotion pour quelque raison que ce soit; (ii) du courrier reçu affranchi; (iii) de tout problème ou dysfonctionnement technique, erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, de défaillances de communication (y compris, mais sans s'y limiter, les défaillances ou les dysfonctionnements des lignes téléphoniques, service de livraison du courrier, systèmes téléphoniques ou autres systèmes de communication), destruction ou accès non autorisé à, ou l'altération, entrées, ou pour l'impression, erreurs de distribution ou de production; (iv) du matériel défectueux ou indisponible, réseau, des transmissions par logiciel ou par téléphone; (v) des dommages à l'ordinateur des participants ou de toute personne; (vi) des causes hors du contrôle raisonnable des Parties promotionnelles qui compromettent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de cette Promotion; (vii) des informations de Participation incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les participants ou par l'équipement ou la programmation associés à la Promotion ou utilisés dans le cadre de celle-ci; (viii) de toute erreur typographique ou autre dans l'impression ou la publicité liée à la Promotion, dans l'administration ou l'exécution de la Promotion, ou dans l'annonce ou l'avis des gagnants; (ix) de toute erreur humaine, ou autre erreur, qui peuvent avoir lieu dans le cadre de la Promotion ou de l'administration de cette Promotion; ou (x) de la tricherie ou la fraude par tout participant.
10. **Modification, suspension et résiliation** : Si, pour quelque raison que ce soit, cette Promotion ne peut pas être exécutée comme prévu, y compris, mais sans s'y limiter, une infection par un virus, des insectes, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques, un mandat juridique, un mandat des médias sociaux, une pandémie, une épidémie ou toute autre cause hors du contrôle du Commanditaire ou de l'Administrateur de la promotion qui corrompt ou affecte la sécurité; l'administration, l'intégrité, l'équité ou la bonne conduite de cette Promotion, ou si cette Promotion est compromise ou est corrompue de quelque façon que ce soit, électroniquement ou autrement, l'Administrateur de la promotion se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler les entrées/participations suspectes ou sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie ») au Québec, de modifier, de suspendre ou de résilier cette Promotion. Si la Promotion est résiliée avant la date de fin indiquée de la Période de promotion, l'Administrateur de la promotion peut sélectionner les gagnants lors d'un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles et non suspectes applicables reçues au moment/à la date de la résiliation. Par la suite, le Commanditaire se réserve le droit de n'accepter aucune autre participation et de n'attribuer aucun autre prix.
11. **Décharges** : En participant à cette Promotion, les participants acceptent (et acceptent de confirmer par écrit) : (a) dans la mesure maximale permise par la loi, que toutes les causes d'action découlant de la présente Promotion ou liées à celle-ci, ou tout prix décerné, doivent être résolus individuellement, sans recours à une forme quelconque de recours collectif; (b) de libérer, défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité les Parties promotionnelles, les tiers et leurs successeurs et ayants droit respectifs à l'égard de toute responsabilité, perte, réclamation ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, une blessure, le décès ou les dommages découlant de la participation à cette Promotion ou de l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix reçu dans le cadre de cette Promotion ou l'utilisation de toute photo, vidéo ou autres représentations; et (c) de renoncer à tous les droits de réclamer des dommages punitifs, indirects, accessoires et consécutifs; les honoraires d'avocat, les frais judiciaires, ou tout dommage autre que les frais remboursables réels engagés pour participer, et tous les droits d'avoir des dommages multipliés ou autrement augmentés. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT

PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, LES SECTIONS PERTINENTES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS.

12. **Publicité** : Sauf là où la loi l'interdit, la participation à la Promotion constitue l'autorisation de chaque participant pour le Commanditaire et ses agences d'utiliser les noms, photographies, vidéos, voix et/ou toute autre ressemblance des participants à des fins publicitaires dans tous les médias maintenant connus ou inventés ci-après sans limites territoriales ou temporelles et sans compensation ni préavis.
13. **Politique de confidentialité** : Les renseignements personnels recueillis dans le cadre de cette Promotion sont assujettis à la Politique de confidentialité du Commanditaire qui se trouve à l'adresse <https://www.kimberly-clark.com/en-us/privacypolicy>. Le Commanditaire peut utiliser tout renseignement que vous pourriez fournir sur le Formulaire de participation officiel pendant le Concours et par la suite pour communiquer avec vous pour l'administration du Concours et/ou pour vous informer de temps à autre des produits et des offres promotionnelles du Commanditaire, à condition que vous ayez l'occasion de « vous désabonner » de la réception d'autres renseignements et offres promotionnelles. En aucun cas, vos renseignements personnels ne seront fournis par le Commanditaire à un tiers pour une utilisation par un tiers. Les politiques de confidentialité, les conditions générales et les incitatifs financiers du Commanditaire se trouvent sur <https://www.kimberly-clark.com/en-us/privacypolicy>, <https://www.kimberly-clark.com/en-us/terms-and-conditions-en-us> et <https://www.kimberly-clark.com/en-s/privacypolicy#financialincentives>. En participant à ce Concours, vous acceptez toutes les conditions générales des politiques de confidentialité et des conditions générales du site Web du Commanditaire et de son partenaire. En vous inscrivant, vous acceptez d'être lié par le présent Règlement officiel du concours et vous reconnaissez que les décisions du Commanditaire seront finales et exécutoires à tous égards.
14. **Litiges (résidents du Québec seulement)** : peuvent soumettre à la Régie tout litige concernant la tenue et l'organisation d'un concours publicitaire, afin qu'elle rende une décision. Tout litige en regard à l'attribution d'un prix peut être soumis au conseil d'administration uniquement dans le but d'aider les parties à trouver un accord.
15. **Choix de la loi, juridiction et avis** : Tous les problèmes et toutes les questions concernant la construction, validité, interprétation, et l'applicabilité du présent Règlement officiel, ou les droits et obligations du participant et du Commanditaire en lien avec la Promotion, seront régis par, et interprétés conformément aux lois de l'État du Wisconsin, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles de conflit de lois (de l'État du Wisconsin ou de toute autre juridiction), qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que l'État du Wisconsin. En s'inscrivant, les participants consentent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux fédéraux et d'État situés dans le comté du Wisconsin pour toute action, poursuite ou procédure découlant de la présente Promotion ou s'y rapportant. Le présent Règlement officiel est protégé par les lois américaines et internationales sur le droit d'auteur. La reproduction et la distribution du présent Règlement officiel sans l'autorisation écrite de l'Administrateur de la promotion sont interdites.
16. **Divisibilité et conflits** : L'invalidité ou le caractère inexécutoire d'une disposition du présent Règlement officiel est sans effet sur la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions. Si une quelconque disposition du présent règlement est déclarée non valide, inexécutoire ou illégale, le présent Règlement officiel demeure valable et doit être interprété conformément aux conditions qui y sont énoncées, comme si la disposition jugée non valide ou illégale n'en faisait pas partie. Dans le cas d'une divergence ou d'une incompatibilité entre les divulgations et autres énoncés contenus dans tout matériel lié à la Promotion ou faite par tout représentant du Commanditaire ou de l'Administrateur de la promotion et les modalités du Règlement officiel, la version en anglais du Règlement officiel prévaudra, régira et aura préséance.
17. **Liste des gagnants** : Pour consulter la liste des gagnants des principaux prix de cette Promotion, veuillez envoyer une enveloppe-réponse affranchie à : Concours Célébrons la magie, PO Box 735, North Branford, CT 06471, États-Unis. La liste des gagnants sera disponible une fois la validation des gagnants terminée.

18. **Droits des tiers** : Tous les noms de marques commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Les fabricants des prix offerts dans le cadre de cette Promotion ne commanditent pas ou n'approuvent pas cette Promotion et ne sont pas affiliés au Commanditaire ou à l'Administrateur de la promotion de quelque façon que ce soit.
19. **Commanditaire** : Kimberly-Clark Corporation, Neenah, WI.
20. **Administrateur de la promotion** : La Promotion est administrée et jugée par catalyst, PO Box 736, North Branford, CT 06471. Tous les commentaires, questions et plaintes concernant cette Promotion doivent être adressés uniquement à l'Administrateur de la promotion.

Cette promotion n'est aucunement commanditée ou administrée par The Walt Disney Company ou leurs sociétés affiliées respectives (collectivement, les « Tiers »). Vous comprenez que vous fournissez vos renseignements au Commanditaire et non aux Tiers. Vous dégagez par les présentes, dans toute la mesure permise par la loi, les Tiers de toute responsabilité liée au Concours. Les questions et commentaires concernant le Concours doivent être adressés à l'Administrateur de la promotion et non aux Tiers.